



Séance du vendredi 26 Août 2016

Convoqué le 13/08/2016, le conseil s'est réuni le 26/08/2016 à 18h30.

Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte
Tous les membres sont présents.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité = 16/17.

Le maire rend compte au conseil de la décision du Comité de mettre en place la TCFE sur le territoire des communes de moins de 2000 hab

L'avis du conseil est requis pour l'instauration de celle-ci, en sachant que, en cas de vote défavorable la commune ne percevrait pas de retour de taxe (prevu à 35% du montant prélevé sur les usagers de Braillans, par an
Un vote de : pour = 5 ; contre = 4 et abs = 2 a permis de donner un avis FAVORABLE

Modification des statuts de la CAGB = 16/17.

Après exposé du maire concernant les nouvelles compétences dévolues aux Communautés d'agglomération par la loi NOTRE, le conseil se prononce favorablement la modification qui intègre les changements relatifs :

- au développement économique,
- aux déchets et aires d'accueil des gens du voyage.

Points d'information sur :

- La Contribution Volontaire Obligatoire
- la ligne 71 de GINKO
- l'obligation d'entretien des haies, accotements - - - -
- la manifestation du 03/09 à 18h30
- la problématique de l'Assainissement Non Collectif
- la PIVE = monnaie locale complémentaire
- les travaux de voirie du lotissement
- le Comité des Fêtes =
Accord pour location table/bancs pour des extérieurs = 5€ unité
mais priorité aux habitants

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers

